



Écho des villes

abouti à l'élaboration d'une « Charte pour la qualité de vie nocturne de la Ville de Grenoble », qui a été signée le 28 juin dernier en mairie, en présence de Jean Philippe, procureur de la République, Brigitte Jullien, directrice départementale de la sécurité publique, et des habitants du centre-ville. Fruit de deux ans d'un travail collectif (habitants, institutions, professionnels), ce document d'une dizaine de pages est une étape qui doit conduire vers une vie nocturne vivante et animée mais respectueuse de la vie des riverains.

Concrètement, la charte comporte 16 articles. Seize engagements pris par la Ville, la préfecture et les cafés, hôtels, restaurants comme le renforcement de la présence de la police municipale, la

prévention des conduites à risques, la promotion du dialogue en amont, afin de lutter contre la consommation massive d'alcool, le bruit, les incivilités, le sentiment d'insécurité...

La charte a été accompagnée cet été d'une grande campagne d'affichage visant à sensibiliser la population. Si la charte ne règle pas tous les problèmes d'un coup de baguette magique, son premier mérite est d'avoir fait dialoguer, échanger et travailler ensemble habitants, professionnels, municipalité et services de l'État. Les établissements sont maintenant invités à signer cette charte qui ouvre droit à un label.

Pour en savoir plus :
ww.grenoble.fr

Une charte pour les chantiers du Val-de-Marne



Après la certification ISO 14 001 de ses services de l'Environnement et de l'Assainissement, le Conseil général du Val-de-Marne soumet les entreprises intervenant sur ses chantiers au respect d'une charte environnementale.

Tous les corps de métier intervenant sur les chantiers d'assainissement pour le Conseil général doivent respecter ce texte afin de contribuer à réduire leurs impacts sur l'environnement. Cette charte vise notamment à limiter les nuisances sonores, la pollution de l'air, les déchets et les consommations énergétiques et à préserver l'eau et la biodiversité.

Il y est notamment stipulé :

- Respectons le voisinage
- Les travaux et les installations de chantier sont souvent sources de nuisances : bruit, salissures, poussières, circulation d'engins, modification des accès...
- Veillons à ne pas causer plus de troubles que nécessaire !

Pour en savoir plus :
 CG 94 – DSEA
 Immeuble Thalès
 25, rue Olof Palme
 94 006 Créteil

Charte téléchargeable à l'adresse Internet suivante :
www.cg94.fr/files/1006/CG94_CharteDSEA_Chantiers_Respectueux_Environnement.pdf

VIENT DE PARAÎTRE

Acoustic Territories Sound Culture and Everyday Life

Brandon LaBelle

« *Territoires acoustiques : Culture du son et vie de tous les jours* » est une publication dans laquelle Brandon LaBelle explore les caractéristiques de ce paradigme auditif. Il s'est surtout intéressé à la manière dont le son circule à travers l'environnement construit, dont il conditionne les espaces architecturaux et forme la base de projets sociaux et culturels. Chaque chapitre entreprend de sonder des topographies ou des sites particuliers, tels que les espaces souterrains, la rue ou le foyer, examinant la manière dont le son se prête aux expériences de lieu.

L'exploration se poursuit en considérant le lieu en fonction de figures ou de comportements soniques particuliers. La compréhension de l'écho, de la vibration, de la rétroaction, du silence, du bruit et de la transmission est utilisée pour étudier et mettre en relief des histoires auditives particulières et pour définir des géographies soniques de la vie de tous les jours.

Il est important de noter que la préoccupation de l'auteur a été de faire intervenir la politique de la culture du son : comment le son opère-t-il au sein de formes de résistance, et comment des actes d'écoute sont-ils susceptibles d'influencer la compréhension de la communauté, de la différence et de la cité du futur ?



304 pages – 14,99 £
 Éditions : Continuum
 ISBN :
 9781441161369

Pour commander :
www.continuumbooks.com